



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-229

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2020

Sommaire

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

- 75-2020-07-21-001 - Avis de recrutement d'adjoints administratifs de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (2 pages) Page 4
- 75-2020-07-21-002 - Avis de recrutement d'un agent d'entretien qualifié à la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (2 pages) Page 7

Préfecture de Police

- 75-2020-07-15-004 - A R R E T E N° 20-0058 DPG/5 ABROGEANT L'AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONEREUX, DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE (2 pages) Page 10
- 75-2020-07-15-007 - A R R E T E N° 20-0059 DPG/5 ABROGEANT L'AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONEREUX, DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE (2 pages) Page 13
- 75-2020-07-15-005 - A R R E T E N° 20-0065 DPG/5 ABROGEANT L'AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONEREUX, DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE (3 pages) Page 16
- 75-2020-07-15-006 - A R R E T E N° 20-0066-DPG/5 ABROGEANT L'AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONEREUX, DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE (3 pages) Page 20
- 75-2020-07-17-015 - Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 - 0156 réglementant temporairement les conditions de circulation sur le réseau routier de l'aéroport Paris Charles de Gaulle, pour permettre l'élargissement d'un trottoir sur l'esplanade des terminaux 2EF coté bâtiment IFU (3 pages) Page 24
- 75-2020-07-20-008 - Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 - 0157 réglementant temporairement les conditions de circulation sur le réseau routier de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, pour permettre la pose de panneaux d'habillage en toiture du Satellite A (3 pages) Page 28
- 75-2020-07-20-007 - Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 - 0158 réglementant temporairement les conditions de circulation sur le réseau routier de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, pour permettre le passage de câble entre le terminal 2G et le satellite S4. (3 pages) Page 32
- 75-2020-07-15-003 - Arrêté n°2020-00580 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement. (1 page) Page 36

75-2020-07-20-004 - Arrêté n°2020-00589 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement. (1 page)	Page 38
75-2020-07-20-005 - Arrêté n°2020-00590 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement. (1 page)	Page 40
75-2020-07-20-006 - Arrêté n°2020-00592 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement. (2 pages)	Page 42
75-2020-07-21-006 - Arrêté n°2020-00593 modifiant provisoirement le stationnement et la circulation rue Georges Bizet à Paris 16ème le jeudi 23 juillet 2020. (2 pages)	Page 45
75-2020-06-05-017 - Liste des arrêtés d'autorisation à publier relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission départementale de vidéoprotection du 5 juin 2020. (4 pages)	Page 48
75-2020-07-09-004 - Liste des arrêtés d'autorisation à publier relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission départementale de vidéoprotection du 9 juillet 2020. (28 pages)	Page 53

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

75-2020-07-21-001

Avis de recrutement d'adjoints administratifs de
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

A publier au RAA de la préfecture de Paris

A AFFICHER au sein du site et dans tous les sites de l'AP-HP

du 20 juillet au 20 septembre 2020

Avis de recrutement par commission de sélection

19 postes pour les services du Siège

6 postes à la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI)

1 poste au Centre de Formation et de Développement des Compétences (CFDC)

d'adjoint administratif hospitalier au titre de 2020

Application du décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière

Fonctions assurées

Les adjoints administratifs sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Conditions à remplir

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Formalités à accomplir

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts, en faisant explicitement apparaître dans l'objet le site (Siège ou DRCI ou CFDC) pour lequel la candidature est déposée ;
- un curriculum-vitae détaillé incluant le niveau scolaire, les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée ;
- un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae
- une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de l'admissibilité.

En cas de candidatures multiples (pour la DRCI et/ou pour le Siège et/ou pour le CFDC), il doit être constitué 1 dossier de candidature pour chacun des sites souhaités.

Dates de dépôt des dossiers de candidature

Du 20 août au 20 septembre 2020 inclus exclusivement par envoi postal à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) :

**Siège de l'AP-HP
Direction des ressources du Siège,
Secrétariat de Direction, bureau 119 A
2, rue Saint-Martin
75184 PARIS CEDEX 04**

En indiquant sur l'enveloppe l'établissement choisi :

Candidature pour les Services du Siège

Ou *candidature pour la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI)*

Ou *candidature pour le Centre de Formation et de Développement des Compétences (CFDC)*

Sélection des candidats sur dossier

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats admissibles qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis. Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

Calendrier des auditions

Les auditions se dérouleront dans la période du **2 au 25 novembre 2020**.

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement

A l'issue de l'audition, la commission arrête **par établissement et par ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment **des critères professionnels**. La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis. La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Recrutement, nomination et affectation

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable d'un médecin agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par la directrice des ressources du Siège, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront pour chaque établissement dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Séverine SAUNIER

Directrice des ressources du Siège

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

75-2020-07-21-002

Avis de recrutement d'un agent d'entretien qualifié à la
Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation de
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

A publier au RAA de la préfecture de Paris
A AFFICHER au sein du site et dans tous les sites de l'AP-HP
du 20 juillet au 20 septembre 2020

Avis de recrutement par commission de sélection

1 poste

pour la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI)
d'agent d'entretien qualifié au titre de 2020

Application du décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de l'AP-HP

Fonctions assurées

Les agents d'entretien qualifié sont appelés à exécuter des travaux ouvriers notamment des fonctions en vue d'assurer l'entretien, le nettoyage des locaux communs dans le respect de l'hygiène hospitalière et de la sécurité.

Conditions à remplir

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Formalités à accomplir

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- une lettre de candidature sur le site où l'emploi est ouvert ;
- un curriculum-vitae détaillé incluant le niveau scolaire, les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée ;
- un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae
- une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de l'admissibilité.

Dates de dépôt des dossiers de candidature

Du 20 août au 20 septembre 2020 inclus exclusivement par envoi postal à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) :

**Siège de l'AP-HP
Direction des ressources du Siège,
Secrétariat de Direction, bureau 119 A
2, rue Saint-Martin
75184 PARIS CEDEX 04**

Sélection des candidats sur dossier

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats admissibles qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis. Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

Calendrier des auditions

Les auditions se dérouleront dans la période du **2 au 25 novembre 2020**.

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement

A l'issue de l'audition, la commission arrête **par ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment **des critères professionnels**. La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis. La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Recrutement, nomination et affectation

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable d'un médecin agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par la directrice des ressources du Siège, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Séverine SAUNIER

Directrice des ressources du Siège

Préfecture de Police

75-2020-07-15-004

A R R E T E N° 20-0058 DPG/5
ABROGEANT L'AGREMENT D'UN
ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE
ONEREUX,
DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A
MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE



DIRECTION DE LA POLICE GENERALE
Sous-Direction de la Citoyenneté et des Libertés Publiques
Bureau des permis de conduire

Paris, le 15 juillet 2020

A R R E T E N° 20-0058 DPG/5

**ABROGEANT L'AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONEREUX,
DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.213-1 à R.213-6 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.123-3 et R.123-43 ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel AM 87-07/C du 19 juin 1987 relatif à la publicité des prix des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière pris pour l'application du Code de la consommation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-0124-DPG/5 du 28 octobre 2016 portant agrément **n°E.16.075.0025.0** pour une durée de cinq ans délivré à Madame Danièle GUIBERT née REITLINGER, exploitante de l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière, dénommé « **CFR LECOURBE** » situé au 31 rue Lecourbe à Paris 15^{ème} ;

Vu le courriel du 25 mai 2020, par lequel Madame Danièle GUIBERT née REITLINGER informe le préfet de police de son intention de cesser son activité ;

Considérant que par lettre recommandée en date du 28 mai 2020, notifiée le 8 juin 2020, Madame Danièle GUIBERT Née REITLINGER a été informée de l'engagement d'une procédure de retrait de son agrément et a été invitée à présenter ses observations écrites ou orales dans un délai de 8 jours ;

Considérant qu'en l'absence de réponse dans le délai imparti, la procédure est réputée contradictoire ;

Sur proposition du Directeur de la Police Générale ;

A R R E T E

Article 1er

L'arrêté préfectoral n° 16-0124-DPG/5 du 28 octobre 2016 portant agrément n°**E.16.075.0025.0** délivré à Madame Danièle GUIBERT née REITLINGER, lui permettant d'exploiter l'établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière dénommé « **CFR LECOURBE** » situé au 31 rue Lecourbe à Paris 15^{ème}, est abrogé au motif d'une cessation d'activité à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté portant abrogation de l'agrément est enregistré dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la préfecture de police.

Article 3

Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

**Pour le Préfet de Police et par délégation
Pour le Directeur de la Police Générale
Le Sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques**

Signé

Etienne GUILLET

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

APPLICATION DU LIVRE IV DU CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- **Un recours gracieux** auprès du Préfet de police :

Préfecture de police – Direction de la Police Générale - Bureau des permis de conduire – 1Bis, rue de Lutèce -75195 Paris Cedex 04 ;

- **Un recours hiérarchique** auprès du ministre de l'Intérieur :

Ministère de l'Intérieur - Délégation à la sécurité et à la circulation routières – Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire - Bureau des permis de conduire ERPC2 - Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08 ;

- **Un recours contentieux** devant le tribunal administratif du lieu de votre résidence dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent courrier.

Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.

Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif

Préfecture de Police

75-2020-07-15-007

A R R E T E N° 20-0059 DPG/5
ABROGEANT L'AGREMENT D'UN
ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE
ONEREUX,
DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A
MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE



DIRECTION DE LA POLICE GÉNÉRALE
Sous-Direction de la Citoyenneté et des Libertés Publiques
Bureau des permis de conduire

Paris, le 15 juillet 2020

A R R E T E N° 20-0059 DPG/5

ABROGEANT L'AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONEREUX, DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.213-1 à R.213-6 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.123-3 et R.123-43 ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel AM 87-07/C du 19 juin 1987 relatif à la publicité des prix des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière pris pour l'application du Code de la consommation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-0119-DPG/5 du 10 août 2017 portant renouvellement d'agrément **n°E.12.075.3318.0** pour une durée de cinq ans délivré à Monsieur Grégory ALLALI, exploitant de l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière, dénommé « **AUTO-MOTO-ECOLE DU 18^{ème}** » situé au 97 rue Lamarck à Paris 18^{ème} ;

Vu le courriel du 20 mai 2020, par lequel Monsieur Grégory ALLALI informe le préfet de police de son intention de cesser son activité ;

Considérant que par lettre recommandée en date du 28 mai 2020, notifiée le 8 juin 2020, Monsieur Grégory ALLALI a été informé de l'engagement d'une procédure de retrait de son agrément et a été invité à présenter ses observations écrites ou orales dans un délai de 8 jours ;

Considérant qu'en l'absence de réponse dans le délai imparti, la procédure est réputée contradictoire ;

Sur proposition du Directeur de la Police Générale ;

A R R E T E

Article 1er

L'arrêté préfectoral n° 17-0119-DPG/5 du 10 août 2017 portant renouvellement d'agrément n°**E.12.075.3318.0** délivré à Monsieur Grégory ALLALI, lui permettant d'exploiter l'établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière dénommé « **AUTO-MOTO-ECOLE DU 18^{ème}** » situé au 97 rue Lamarck à Paris 18^{ème}, est abrogé au motif d'une cessation d'activité à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté portant abrogation de l'agrément est enregistré dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la préfecture de police.

Article 3

Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

**Pour le Préfet de Police et par délégation
Pour le Directeur de la Police Générale
Le Sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques**

Signé

Etienne GUILLET

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

APPLICATION DU LIVRE IV DU CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- **Un recours gracieux** auprès du Préfet de police :
Préfecture de police – Direction de la Police Générale - Bureau des permis de conduire – 1Bis, rue de Lutèce -75195 Paris Cedex 04 ;
 - **Un recours hiérarchique** auprès du ministre de l'Intérieur :
Ministère de l'Intérieur - Délégation à la sécurité et à la circulation routières – Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire - Bureau des permis de conduire ERPC2 - Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08 ;
 - **Un recours contentieux** devant le tribunal administratif du lieu de votre résidence dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent courrier.
- Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.

Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif

Préfecture de Police

75-2020-07-15-005

A R R E T E N° 20-0065 DPG/5
ABROGEANT L'AGREMENT D'UN
ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE
ONEREUX,
DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A
MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE



DIRECTION DE LA POLICE GENERALE
Sous-Direction de la Citoyenneté et des Libertés Publiques
Bureau des permis de conduire

Paris, le 15 juillet 2020

A R R E T E N° 20-0065 DPG/5

ABROGEANT L'AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONEREUX,
DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.213-1 à R.213-6 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.123-3 et R.123-43 ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel AM 87-07/C du 19 juin 1987 relatif à la publicité des prix des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière pris pour l'application du Code de la consommation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-0169-DPG/5 du 29 décembre 2016 portant renouvellement d'agrément **n°E.02.075.2118.0** pour une durée de cinq ans délivré à Monsieur Mohammed LAOUEDJ, exploitant de l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière, dénommé « **RENAISSANCE AUTO-ÉCOLE** » situé au 4 rue Rampal à Paris 19^{ème} ;

Vu le courrier du 26 mai 2020, reçu le 9 juin 2020, par lequel Monsieur Mohammed LAOUEDJ informe le préfet de police de la cessation de son activité ;

Considérant que par lettre recommandée en date du 12 juin 2020, notifiée le 18 juin 2020, Monsieur Mohammed LAOUEDJ a été informé de l'engagement d'une procédure de retrait de son agrément et a été invité à présenter ses observations écrites ou orales dans un délai de 8 jours ;

Considérant que par courrier du 22 juin 2020, reçu le 24 juin 2020, Monsieur Mohammed LAOUEDJ confirme la cessation de son activité depuis le 31 décembre 2019 ;

Sur proposition du Directeur de la Police Générale ;

A R R E T E

Article 1er

L'arrêté préfectoral n° 16-0169-DPG/5 du 29 décembre 2016 portant renouvellement d'agrément **n°E.02.075.2118.0** délivré à Monsieur Mohammed LAOUEDJ, lui permettant d'exploiter l'établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière dénommé « **RENAISSANCE AUTO-ÉCOLE** » situé au 4 rue Rampal à Paris 19^{ème}, est abrogé au motif d'une cessation d'activité à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté portant abrogation de l'agrément est enregistré dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la préfecture de police.

Article 3

Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

**Pour le Préfet de Police et par délégation
Pour le Directeur de la Police Générale
Le Sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques**

Signé

Etienne GUILLET

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

APPLICATION DU LIVRE IV DU CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- **Un recours gracieux** auprès du Préfet de police :

Préfecture de police – Direction de la Police Générale - Bureau des permis de conduire – 1Bis, rue de Lutèce -75195 Paris Cedex 04 ;

- **Un recours hiérarchique** auprès du ministre de l'Intérieur :

Ministère de l'Intérieur - Délégation à la sécurité et à la circulation routières – Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire - Bureau du permis de conduire ERPC2 - Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08 ;

- **Un recours contentieux** devant le tribunal administratif du lieu de votre résidence dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent courrier.

Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.

Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif

Préfecture de Police

75-2020-07-15-006

A R R E T E N° 20-0066-DPG/5
ABROGEANT L'AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT,
A TITRE ONEREUX, DE LA CONDUITE DES
VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
ET DE LA SECURITE ROUTIERE



DIRECTION DE LA POLICE GENERALE
Sous-Direction de la Citoyenneté et des Libertés Publiques
Bureau des permis de conduire

Paris, le 15 juillet 2020

A R R E T E N° 20-0066-DPG/5
ABROGEANT L'AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT,
A TITRE ONEREUX, DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
ET DE LA SECURITE ROUTIERE

LE PREFET DE POLICE,

Vu le Code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.213-1 à R.213-6 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.123-3 et R.123-4 ;

Vu le Code de la consommation ;

Vu le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel AM 87-07/C du 19 juin 1987 relatif à la publicité des prix des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière pris pour l'application du Code de la consommation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-0012-DPG/5 du 13 février 2019 portant agrément n° **E.19.075.0002.0** pour une durée de cinq ans délivré à Monsieur Suleyman DURMAZ, exploitant de l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière, dénommé « **PERMIS EXPRESS** » situé au 5 rue du Chalet à Paris 10^{ème} ;

Considérant le jugement, publié au Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales le 3 mars 2020, prononçant la liquidation judiciaire de la société dénommée « **DOLTAS** » exploitée par Monsieur Suleyman DURMAZ ;

Considérant que par lettre recommandée en date du 18 mai 2020, Monsieur Suleyman DUMAZ a été informé de l'engagement d'une procédure de retrait de son agrément et a été invité à présenter ses observations écrites ou orales dans un délai de 8 jours ;

Considérant que les services postaux ont retourné le pli recommandé portant la mention « avisé mais non retiré » ;

Considérant que par courriel du 19 juin 2020, Monsieur Suleyman DURMAZ a été informé de l'engagement d'une procédure de retrait de son agrément ;

Considérant que Monsieur Suleyman DURMAZ n'a formulé aucune observation ;

Considérant qu'en l'absence de réponse dans le délai imparti, la procédure est réputée contradictoire ;

Sur proposition du Directeur de la Police Générale ;

A R R E T E :

Article 1er

L'arrêté préfectoral n° 19-0012-DPG/5 du 13 février 2019 portant agrément n° **E.19.075.0002.0** délivré à Monsieur Suleyman DURMAZ, lui permettant d'exploiter l'établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière dénommé « **PERMIS EXPRESS** » situé au 5 rue du Chalet à Paris 10^{ème} est abrogé au motif d'une liquidation judiciaire à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté portant abrogation de l'agrément est enregistré dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la préfecture de police.

Article 3

L'exploitant est tenu de procéder à l'affichage sur la devanture de l'établissement des coordonnées du liquidateur judiciaire désigné par le tribunal de commerce de Paris en l'occurrence : Maître Lucile JOUVE, 102 rue du Faubourg Saint Denis 75479 PARIS Cedex 10.

Article 4

Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

**Pour le Préfet de Police et par délégation
Pour le Directeur de la Police Générale
Le Sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques**

Signé

Etienne GUILLET

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

APPLICATION DU LIVRE IV DU CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- **Un recours gracieux** auprès du Préfet de police :

Préfecture de police – Direction de la Police Générale - Bureau des permis de conduire – 1 bis, rue de Lutèce - 75195 Paris Cedex 04 ;

- **Un recours hiérarchique** auprès du ministre de l'Intérieur :

Ministère de l'Intérieur - Délégation à la sécurité et à la circulation routières – Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire - Bureau du permis de conduire ERPC2 - Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08 ;

- **Un recours contentieux** devant le tribunal administratif du lieu de votre résidence dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent courrier.

Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.

Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif

Préfecture de Police

75-2020-07-17-015

Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 - 0156 réglementant temporairement les conditions de circulation sur le réseau routier de l'aéroport Paris Charles de Gaulle, pour permettre l'élargissement d'un trottoir sur l'esplanade des terminaux 2EF coté bâtiment IFU



**DELEGATION DE LA PREFECTURE DE POLICE POUR LA SECURITE ET LA SURETE
DES PLATES-FORMES AEROPORTUAIRES DE PARIS**

Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 - 0156

**Réglementant temporairement les conditions de circulation sur le réseau routier de
l'aéroport Paris Charles de Gaulle, pour permettre l'élargissement d'un trottoir sur
l'esplanade des terminaux 2EF coté bâtiment IFU**

La Préfète déléguée,

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de l'Aviation civile ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de M. Didier LALLEMENT, en tant que préfet de police ;

Vu le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de Madame Sophie WOLFERMANN, en tant que préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police ;

Vu l'arrêté n° 2019-00973 du 20 décembre 2019 portant délégation de signature à Madame Sophie WOLFERMANN, préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et notamment l'article 1^{er} ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière, approuvant la huitième partie « signalisation temporaire » du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-0487 du 5 février 2003 modifié relatif à la signalisation sur les voies de la zone publique de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-2545 du 2 juin 2003, réglementant la circulation sur les voies de la zone publique de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, modifiant l'arrêté préfectoral n° 1999-5363 du 22 décembre 1999 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-3248 du 03 décembre 2015 relatif à la police sur l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle ;

Vu la demande du groupe ADP, en date du 25 juin 2020 ;

Vu l'avis favorable du Service d'Etude et d'Impact de la Direction de l'Ordre Public de la Préfecture de Police, en date du 10 juillet 2020 ;

CONSIDERANT que, pour permettre l'élargissement d'un trottoir sur l'esplanade des terminaux 2EF coté bâtiment IFU et pour assurer la sécurité des usagers et des personnes chargées des travaux, il convient de réglementer temporairement la circulation aux abords du chantier ;

ARRETE

Article 1 :

Les travaux d'élargissement du trottoir sur l'esplanade des terminaux 2EF le long du bâtiment de l'IFU auront lieu du 17 juillet 2020 au 31 août 2020, en journée de 7h à 18h.

Pour permettre cet élargissement, la circulation publique sera réglementée temporairement comme suit :

Les travaux de chaque phase consistent à des travaux de démolition, pose de bordure, de mobilier urbain, béton de remplissage et enrobé.

- **Phase 1 :**

Balisage permettant de libérer les emprises pour élargissement du trottoir au nord du bâtiment de l'IFU cote esplanade Est des aérogares 2E et 2F.

Balisage permettant de libérer les emprises pour reprise des ilots de cette même zone afin de permettre les girations.

- **Phase 2 :**

Balisage permettant de libérer les emprises pour élargissement du trottoir à l'est du bâtiment de l'IFU cote esplanade Est des aérogares 2E et 2F

- **Phase 3 :**

Balisage permettant de libérer les emprises pour élargissement du trottoir au sud du bâtiment de l'IFU cote esplanade Est des aérogares 2E et 2F

Balisage permettant de libérer les emprises pour reprise des ilots de cette même zone afin de permettre les girations

- **Phase 4 :**

Balisage permettant de libérer les emprises pour élargissement du trottoir au sud du bâtiment de l'IFU et est du bâtiment de jonction cote esplanade Est des aérogares 2E et 2F

- **Phase 5 :**

Réalisation de microcoupure par homme trafic pour permettre les livraisons, mise en place et dépose du balisage et petits travaux sur trottoir.

Article 2 :

La pré-signalisation et la signalisation mises en œuvre par l'entreprise ou entreprises sous-traitantes sont conformes aux prescriptions prévues dans la huitième partie «signalisation temporaire» du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié, ainsi que l'arrêté du 08 avril 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière (manuel du chef de chantier-Signalisation temporaire-Édition du SETRA).

Article 3 :

Les dispositions de ce présent arrêté prennent effet dès sa signature, et ce, pour la période ci-dessus mentionnée. Le délai d'exécution des travaux peut être modifié en fonction de l'état d'avancement du chantier ou des intempéries.

Article 4 :

Pas de réduction de vitesse liée à ce chantier.

Article 5 :

Les mesures de sécurité doivent être respectées par les différents intervenants.

La direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police sera informée de toutes modifications ou de changement d'horaires et pourra éventuellement procéder à la fermeture du chantier.

Article 6 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 :

Le Groupe ADP s'engage à respecter les mesures de sécurité établies dans le présent arrêté, les plans et les descriptions jointes. Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

Article 8 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 9 :

Le directeur de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, le directeur de la direction de l'ordre public et de la circulation et le directeur de la direction de sécurisation de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police.

Roissy, le 17 juillet 2020

La Préfète déléguée pour la sécurité
et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de
Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly,

Sophie WOLFERMANN

Préfecture de Police

75-2020-07-20-008

Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 - 0157
réglementant temporairement les conditions de circulation
sur le réseau routier de l'aéroport
Paris-Charles de Gaulle, pour permettre la pose de
panneaux d'habillage en toiture du
Satellite A



**DELEGATION DE LA PREFECTURE DE POLICE POUR LA SECURITE ET LA SURETE
DES PLATES-FORMES AEROPORTUAIRES DE PARIS**

Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 - 0157

**réglementant temporairement les conditions de circulation sur le réseau routier de l'aéroport
Paris-Charles de Gaulle, pour permettre la pose de panneaux d'habillage en toiture du
Satellite A**

La Préfète déléguée,

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de l'Aviation civile ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de M. Didier LALLEMENT, en tant que préfet de police ;

Vu le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de Madame Sophie WOLFERMANN, en tant que préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police ;

Vu l'arrêté n° 2019-00973 du 20 décembre 2019 portant délégation de signature à Madame Sophie WOLFERMANN, préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et notamment l'article 1^{er} ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière, approuvant la huitième partie « signalisation temporaire » du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-0487 du 5 février 2003 modifié relatif à la signalisation sur les voies de la zone publique de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-2545 du 2 juin 2003, réglementant la circulation sur les voies de la zone publique de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, modifiant l'arrêté préfectoral n° 1999-5363 du 22 décembre 1999 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-3248 du 03 décembre 2015 relatif à la police sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle ;

Vu la demande du groupe ADP en date du 10 juillet 2020 ;

Vu l'avis favorable du commandant de la gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget, en date du 16 juillet 2020, et sous réserve des prescriptions mentionnées à l'article 4 du présent arrêté ;

CONSIDERANT que, pour permettre les travaux d'étanchéité du satellite 2A et pour assurer la sécurité des usagers et des personnes chargées des travaux, il convient de réglementer temporairement la circulation aux abords du chantier;

ARRETE

Article 1 :

Les travaux relatifs à la pose de panneaux d'habillage en toiture du satellite A se dérouleront entre le 27 juillet 2020 et le 30 octobre 2020.

Ces travaux auront lieu de nuit, entre 22h00 et 06h00 et nécessiteront une modification de la circulation routière par la fermeture des routes cerclant le satellite A de façon alternée (une phase Nord et une phase Sud).

La signalisation sera conforme aux plans joints.

Article 2 :

La pré-signalisation et la signalisation mises en œuvre par l'entreprise VULCAIN doivent être conformes aux prescriptions prévues dans la huitième partie «signalisation temporaire» du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié, ainsi que l'arrêté du 08 avril 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière (manuel du chef de chantier-Signalisation temporaire-Édition du SETRA).

Article 3 :

Les dispositions de ce présent arrêté prennent effet dès sa signature, et ce, pour la période ci-dessus mentionnée. Le délai d'exécution des travaux peut être modifié en fonction de l'état d'avancement du chantier ou des intempéries.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Les mesures de sécurité doivent être respectées strictement par les différents intervenants missionnés pendant la durée des travaux.

La signalisation routière temporaire doit être conforme à celle prévue dans la fiche technique et ce durant toute la durée des travaux.

Les prescriptions qui suivent feront l'objet d'une stricte application :

- Le port des équipements de protection pour le personnel permettra de garantir la sécurité durant les opérations.

- Aucun matériel ne devra être stocké le long du balisage. Des contrôles réguliers devront être effectués par le gestionnaire Paris Aéroport afin de vérifier la conformité de cette mise en place.
- Une information sera diffusée préalablement aux usagers mentionnant la nature des modifications apportées aux voies de circulation.
- Une attention particulière sera toutefois apportée quant à l'utilisation de la nacelle à bras déporté dont le rayon d'action ne devra sous aucun prétexte dépasser l'emprise de la zone chantier.
- Les travaux s'effectuant de nuit, une attention particulière sera apportée au balisage de la zone d'évolution de la nacelle. Toutes les mesures de sécurité quant à son utilisation devront être strictement respectées.

La gendarmerie des transports aériens sera informée de toute modification ou de changement d'horaires et pourra éventuellement procéder à la fermeture du chantier.

Article 5 :

Le Groupe ADP s'engage à respecter les mesures de sécurité établies dans le présent arrêté, les plans et les descriptions jointes. Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

Article 6 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 8 :

Le directeur de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, et le commandant de la gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles de Gaulle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police.

Roissy, le 20 juillet 2020

La Préfète déléguée pour la sécurité
et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de
Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly,

Sophie WOLFERMANN

Préfecture de Police

75-2020-07-20-007

Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 - 0158 réglementant temporairement les conditions de circulation sur le réseau routier de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, pour permettre le passage de câble entre le terminal 2G et le satellite S4.



**DELEGATION DE LA PREFECTURE DE POLICE POUR LA SECURITE ET LA SURETE
DES PLATES-FORMES AEROPORTUAIRES DE PARIS**

Arrêté de la préfète déléguée n° 2020 - 0158

réglementant temporairement les conditions de circulation sur le réseau routier de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, pour permettre le passage de câble entre le terminal 2G et le satellite S4

La Préfète déléguée,

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de l'Aviation civile ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de M. Didier LALLEMENT, en tant que préfet de police ;

Vu le décret du 11 décembre 2019 portant nomination de Madame Sophie WOLFERMANN, en tant que préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly auprès du préfet de police ;

Vu l'arrêté n° 2019-00973 du 20 décembre 2019 portant délégation de signature à Madame Sophie WOLFERMANN, préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et notamment l'article 1^{er} ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière, approuvant la huitième partie « signalisation temporaire » du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-0487 du 5 février 2003 modifié relatif à la signalisation sur les voies de la zone publique de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-2545 du 2 juin 2003, réglementant la circulation sur les voies de la zone publique de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, modifiant l'arrêté préfectoral n° 1999-5363 du 22 décembre 1999 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-3248 du 03 décembre 2015 relatif à la police sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle ;

Vu la demande du groupe ADP en date du 10 juillet 2020 ;

Vu l'avis favorable du commandant de la gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget, en date du 16 juillet 2020, et sous réserve des prescriptions mentionnées à l'article 4 du présent arrêté ;

CONSIDERANT que, pour permettre le tirage de câble entre le terminal 2G et le satellite S4, et pour assurer la sécurité des usagers et des personnes chargées des travaux, il convient de réglementer temporairement la circulation aux abords du chantier;

ARRETE

Article 1 :

Les travaux relatifs au passage de câble entre le terminal 2G et le satellite S4 depuis la route de service les reliant se dérouleront entre le 17 août 2020 et le 25 septembre 2020.

Ces travaux auront lieu de nuit, entre 22h00 et 06h00 et engendreront la réduction de certaines portions de la route de service au nord des postes avions ouest du T2G.

La signalisation sera conforme au plan joint.

Article 2 :

La pré-signalisation et la signalisation mises en œuvre par les entreprises AGC-CABLING doivent être conformes aux prescriptions prévues dans la huitième partie «signalisation temporaire» du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié, ainsi que l'arrêté du 08 avril 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière (manuel du chef de chantier-Signalisation temporaire-Édition du SETRA).

Article 3 :

Les dispositions de ce présent arrêté prennent effet dès sa signature, et ce, pour la période ci-dessus mentionnée. Le délai d'exécution des travaux peut être modifié en fonction de l'état d'avancement du chantier ou des intempéries.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Les mesures de sécurité doivent être respectées strictement par les différents intervenants missionnés pendant la durée des travaux.

La signalisation routière temporaire doit être conforme à celle prévue dans la fiche technique et ce durant toute la durée des travaux.

Les prescriptions qui suivent feront l'objet d'une stricte application :

- Le port des équipements de protection pour le personnel permettra de garantir la sécurité durant les opérations.

- Aucun matériel ne devra être stocké le long du balisage. Des contrôles réguliers devront être effectués par le gestionnaire Paris Aéroport afin de vérifier la conformité de cette mise en place.
- Une information sera diffusée préalablement aux usagers mentionnant la nature des modifications apportées aux voies de circulation.
- Une attention particulière sera toutefois apportée quant à l'utilisation de la nacelle à bras déporté dont le rayon d'action ne devra sous aucun prétexte dépasser l'emprise de la zone chantier.
- Les travaux s'effectuant de nuit, une attention particulière sera apportée au balisage de la zone d'évolution de la nacelle. Toutes les mesures de sécurité quant à son utilisation devront être strictement respectées.

La gendarmerie des transports aériens sera informée de toute modification ou de changement d'horaires et pourra éventuellement procéder à la fermeture du chantier.

Article 5 :

Le Groupe ADP s'engage à respecter les mesures de sécurité établies dans le présent arrêté, les plans et les descriptions jointes. Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

Article 6 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 8 :

Le directeur de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, et le commandant de la gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles de Gaulle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police.

Roissy, le 20 juillet 2020

La Préfète déléguée pour la sécurité
et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de
Paris-Charles de Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly,

Sophie WOLFERMANN

Préfecture de Police

75-2020-07-15-003

Arrêté n°2020-00580 accordant des récompenses pour
actes de courage et de dévouement.



CABINET DU PREFET

ARRETE N°2020-00580

**Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1er

La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Jimmy CABANTOUS**, gardien de la paix, né le 9 juillet 1994, affectée à la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 15 juillet 2020

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-07-20-004

Arrêté n°2020-00589 accordant des récompenses pour acte
de courage et de dévouement.



CABINET DU PREFET

ARRETE N°2020-00589

**Accordant des récompenses
pour acte de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1er

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, dont les noms suivent :

- **M. Alexandre MAURIN**, brigadier-chef de police, né le 7 décembre 1975 ;
- **Mme Sophie BOUQUET**, gardienne de la paix, née le 27 mars 1989 ;
- **M. Vincent BROCHARD**, gardien de la paix, né le 15 septembre 1985 ;
- **M. Warren FAVENNEC**, gardien de la paix, né le 22 octobre 1993 ;
- **M. Guillaume LAPEYRE**, gardien de la paix, né le 18 octobre 1985 ;
- **M. Pierre MALBROUCK**, gardien de la paix, né le 23 avril 1995.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-07-20-005

Arrêté n°2020-00590 accordant des récompenses pour acte
de courage et de dévouement.



CABINET DU PREFET

ARRETE N°2020-00590

**Accordant des récompenses
pour acte de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1er

La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, dont les noms suivent :

- **Mme Marion BLANDIE**, née le 1^{er} mai 1992;
- **M. Julien ROUSSEL**, né le 14 mars 1990;
- **M. Pierrick SAINT-GERAUD**, né le 7 mars 1993.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-07-20-006

Arrêté n°2020-00592 accordant des récompenses pour
actes de courage et de dévouement.



CABINET DU PREFET

ARRETE N°2020-00592

**Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La Médaille de Bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- **Sergent Matthias VERITE**,
né le 26 janvier 1990, 26^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Caporal-chef Jérémy MOMENCEAU**,
né le 16 février 1986, 26^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Caporal Nicolas AUCHEDÉ**,
né le 4 octobre 1987, 26^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Caporal Antoine DURAND**,
né le 21 février 1996, 26^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Sapeur de première classe Pierre-Alexandre CORNET**,
né le 9 mai 1991, 26^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Sapeur de première classe Valentin MUSTEL**,
né le 2 mars 2000, 26^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Sergent Vincent SIEBER**,
né le 7 mars 1983, 15^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;

- **Caporal-chef Charly BREGUIER**,
né le 13 décembre 1990, 15^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Caporal-chef François JAOUEN**,
né le 17 mai 1992, 15^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Caporal Kévin PIRRUS**,
né le 26 novembre 1991, 15^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Sapeur de première classe Nicolas K BIDY**,
né le 10 avril 1997, 15^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Sapeur de première classe Thomas ORIEUX**,
né le 22 décembre 2000, 15^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Adjudant Ghislain FAURE**,
né le 10 avril 1977, 3^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Caporal Mathieu SECRETANT**,
né le 10 mai 1989, 3^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Sapeur de première classe Nawel CHEKOUAL**,
née le 8 novembre 1998, 3^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Sapeur de première classe Mathéo LEROUX**,
né le 15 juin 2001, 3^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Sapeur de première classe Louis MARC**,
né le 9 octobre 1996, 3^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- **Sapeur de première classe Vincent VERBEECKE**,
né le 21 octobre 1999, 3^{ème} compagnie d'incendie et de secours.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
<http://www.prefecturedepolice.paris> – méil : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-07-21-006

Arrêté n°2020-00593 modifiant provisoirement le
stationnement et la circulation rue Georges Bizet à Paris
16ème le jeudi 23 juillet 2020.



Paris, le 21 juillet 2020

A R R E T E N °2020-00593

**modifiant provisoirement le stationnement et la circulation
rue Georges Bizet à Paris 16^{ème}
le jeudi 23 juillet 2020**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2512-13 et L.2512-14 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles L.325-1 à L.325-3, R.411-8 et R.411-25 ;

Vu l'avis de la Maire de Paris du 17 juillet 2020 ;

Considérant l'organisation du tournage d'un film publicitaire pour la marque DIOR dans le 16^{ème} arrondissement de Paris le jeudi 23 juillet 2020 ;

Considérant que pour garantir le bon déroulement de cette opération, il convient de modifier les règles de circulation et de stationnement rue Georges Bizet, Paris 16^{ème}, le jeudi 23 juillet 2020 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet ;

A R R E T E :

Article 1er

Le stationnement et la circulation de tout véhicule sont interdits le jeudi 23 juillet 2020, de 10h00 à 17h00, rue Georges Bizet, à Paris 16^{ème}, dans sa portion comprise entre la rue de Chaillot et la rue Goethe.

Article 2

Sans préjudice des sanctions pénales auxquelles s'exposent les personnes en infraction avec les dispositions du présent arrêté, les véhicules ayant servi à commettre ces infractions peuvent être immobilisés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L325-1 à L325-3 du code de la route.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux véhicules d'intérêt général prioritaires au sens des dispositions de l'article R.311-1 6.5 du code de la route ainsi qu'aux véhicules des riverains dont le libre passage et l'accès aux parkings doivent être assurés.

Article 4

Le directeur de l'ordre public et de la circulation, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la Préfecture de Police et la directrice de la voirie et des déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs et qui sera affiché aux portes de la Préfecture de Police, de la mairie et du commissariat du 16^{ème} arrondissement de Paris. Ces mesures prendront effet après leur affichage et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Pour le Préfet de Police
La Sous-Préfète, Directrice Adjointe du Cabinet

Signé

Frédérique CAMILLERI

Préfecture de Police

75-2020-06-05-017

Liste des arrêtés d'autorisation à publier relatifs à
l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de
la commission départementale de vidéoprotection du 5 juin
2020.



Liste des arrêtés d'autorisation à publier relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission départementale de vidéoprotection du 5 juin 2020

Numéro de l'arrêté préfectoral	DECLARANT	QUALITE	Établissement	Adresse	Arrdt
20200682 VS 75	Priscille GARCIN	directrice des gares de Paris Lyon et Bercy	SNCF GARE DE PARIS BERCY BOURGOGNE PAYS D'AUVERGNE	Périmètre vidéoprotégé: boulevard de Bercy rue Corbineau rue de Bercy	75012
20181804 BVS 75		Responsable de la direction de l'organisation des moyens et de la sécurité	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ILE-DE-FRANCE à l'enseigne CREDIT AGRICOLE ILE-DE-FRANCE	252 avenue Daumesnil	75012
20200465 VS 75	Nadia BOUFEDECHE	gérante	SAS AU COIN DES DELICES à l'enseigne Au coin des Délices	38 rue Louis Braille	75012

20200683 VS 75	Arnaud DELMONTEL	président	AD12 à l'enseigne LA BOULANGERIE DU MARCHE	1 rue Théophile Roussel	75012
20151272 VSR 75	Isidore DELLAS	dirigeant	SARL ARMES BASTILLE	61 rue de Lyon	75012
20200378 VS 75	Maximin BESSI	directeur	Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP)	Périmètre vidéoprotégé : route de la Pyramide avenue du Tremblay route du champ de Manœuvre	75012
20141811 VSR 75	Sylvie BUGLIONI	directrice du département du matériel roulant ferroviaire	RATP caméras à bord du RER A	54 quai de la Rapée	75012
20141812 VSR 75	Sylvie BUGLIONI	directrice du département du matériel roulant ferroviaire	RATP caméras à bord du RER B	54 quai de la Rapée	75012
20082298 VSR 75		le responsable sûreté-sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (666)	49 avenue Ledru Rollin	75012
20082295 VSR 75		le responsable sûreté-sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (483)	67, avenue de Saint-Mandé	75012

20082293 VSR 75		le responsable sûreté-sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (456) à l'enseigne LCL	2 place Félix Eboué	75012
20082296 VSR 75		le responsable sûreté-sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (486)	41 boulevard Diderot	75012
20200411 VS 75		le responsable service sécurité	BNP PARIBAS	23 boulevard Diderot	75012
20200160 VS 75		le directeur de la sécurité	HSBC FRANCE à l'enseigne HSBC PARIS DAUMESNIL	255 avenue Daumesnil	75012
20192567 VS 75		directeur de la sécurité	BRED BANQUE POPULAIRE	31 rue Joseph Kessel	75012
20190972 VS 75	Thomas JOURNET	directeur régional	LIDL	34 rue de Reuilly	75012
20200379 VS 75	Nizu UDDIN NIZAM	gérant	CHALIGNY FRIED CHICKEN 172	172 rue du Faubourg Saint-Antoine	75012
20192592 VS 75	Florent MACHOT	responsable réseau	KING MARCEL DIDEROT à l'enseigne KING MARCEL	30 boulevard Diderot	75012

20200502 VS 75	Qilei DAI	gérant	DAILY TABAC à l'enseigne LES COLONNES	6 cours de Vincennes	75012
20200124 VS 75	Xavier BOWN	représentant légal	A.P.V.M à l'enseigne ADHAP	76, rue de Charenton	75012

Le chef du 4ème bureau,

Béatrice CARRIERE

Préfecture de Police

75-2020-07-09-004

Liste des arrêtés d'autorisation à publier relatifs à
l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de
la commission départementale de vidéoprotection du 9
juillet 2020.



Liste des arrêtés d'autorisation à publier relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission départementale de vidéoprotection du 9 juillet 2020

Numéro de l'arrêté préfectoral	Déclarant	Qualité	Établissement	Adresse de l'établissement	Arrdt
20201048 VS 75	Jean-Luc MARTINEZ	président directeur	MUSEE DU LOUVRE (EPML)	<p><u>Périmètre vidéoprotégé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Saint-Florentin - rue de Rivoli - rue de l'Amiral de Coligny - quai François Mitterrand - quai Aimé Césaire - quai des Tuileries 	75001

20084944 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (2395) à l'enseigne LCL	47 boulevard de Sébastopol	75001
20201047 VS 75	Simon IBGUI	gérant	SIVENDOME à l'enseigne ERMENEGILDO ZEGNA	362 rue Saint Honoré	75001
20170454 BVS 75	Jean- Jacques SALAUN	directeur général	PULL & BEAR FRANCE	101 porte Berger Westfield-Forum des Halles	75001
20151108 VSR 75	Nicolas YSOS	directeur général	PANDORA FRANCE	centre commercial Forum des Halles, rue Berger, niveau -3	75001
20151449 VSR 75	Alexandre NICOD	directeur administratif et financier	ATELIER JEAN ROUSSEAU	9 rue Duphot	75001
20161822 BVS 75		coordinateur sécurité sûreté du parc immeubles de bureaux Ile-de- France	BNP PARIBAS (siège)	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 3 rue d'Antin 14 rue Danielle Casanova 41 avenue de l'Opéra 2 rue Louis le Grand	75002

20200867 VS 75	Rudolphe PROUST	directeur sûreté groupe- responsable de traitement	COGEDIM GESTION SNC	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 85-89 rue de Richelieu 29-39 rue Saint-Marc 2-10 rue Favart	75002
20200852 VS 75	Antoine MOTHAY	président	LA CADETTE à l'enseigne POLENE	69 rue de Richelieu	75002
20201019 VS 75	Thierry LEVY	président	LES ZINCS	164 rue Saint Denis	75002
20200914 VS 75	Stéphane BEN HAIM	gérant	MATIERE A ACCESSOIRE à l'enseigne MOTEK	229 rue Saint Denis	75002
20192250 VS 75	Camille ROCHARD	chef de projets	PRÊT A MANGER	31 avenue de l'Opéra	75002
20120769 BVS 75	Gilles RUAUD	directeur départemental de la protection des populations de Paris	PRÉFECTURE DE POLICE DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE PARIS	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> - rue Commines - rue Froissart	75003
20190561 VS 75		le responsable télécom	CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS	292 rue Saint-Martin	75003

20082068 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (696) à l'enseigne LCL	67 boulevard Beaumarchais	75003
20190956 VS 75	Tim GODDARD	directeur général	LE PAVILLON DE LA REINE	28 place des Vosges	75003
20200845 VS 75	Jean-Jacques SALAÜN	directeur général	OYSHO FRANCE	180 rue du Temple	75003
20200831 VS 75	Nicolas YSOS	directeur général	PANDORA FRANCE	20 rue des Francs-Bourgeois	75003
20090577 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	35/37 rue Réaumur	75003
20090579 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	7/9/11 boulevard du Temple	75003
20200593 VS 75	Jérôme CHEN	gérant	TABAC LA CANOPEE	54 boulevard de Sébastopol	75003
20200832 VS 75	Bingyao LIN	gérant	BAR TABAC LE BRELAN	58 rue Beaubourg	75003

20201063 VS 75	Antoine EVRARD	responsable de site	RATP Bâtiment Bourdon / Crillon	21 boulevard Bourdon	75004
20082069 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CRÉDIT LYONNAIS (700) à l'enseigne LCLC	13 rue Saint Antoine	75004
20132359 BVSR 75	Jean-Jacques SALAÜN	directeur général	OYSHO FRANCE	74 rue de Rivoli	75004
20200933 VS 75	Suiling TSANG	gérante	MAISON MAO	67 rue Rambuteau	75004
20200836 VS 75	Thibault JARDON-CLAUSSE	gérant	ZONE 25 à l'enseigne CAFE VOULEZ-VOUS	18 rue du Temple	75004
20181542 BVS 75	Romuald SIX	gérant	IMPROVIBAR SAS à l'enseigne IMPROVI'BAR	3 rue Geoffroy l'Angevin	75004
20150999 VSR 75	Siegfrid PARETTE	gérant	SARL PSMF à l'enseigne BISTROT DES VOSGES	31 boulevard Beaumarchais	75004
20200888 VS 75	Sabrina GRINE	gérante	SNC STORETOP à l'enseigne SOURCES	38 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie	75004

20082381 CVSR 75		le chargé de sécurité	CIC PARIS-PANTHÉON (10870) à l'enseigne CIC	9 rue Soufflot	75005
20200942 VS 75	Hakima KARA	gérante	SARL HALISKA DISTRIBUTION à l'enseigne CARREFOUR EXPRESS	102 rue Mouffetard	75005
20170857 BVS 75	Kun LIU	gérant	TABAC DE MOUFFETARD	9 rue Blainville	75005
20082006 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (804) à l'enseigne LCL	8 rue de l'Ancienne Comédie	75006
20082002 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CRÉDIT LYONNAIS (446) à l'enseigne LCLC	6 place du 18 juin 1940	75006
20161861 VS 75		la direction de l'organisation des moyens et de la sécurité	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS ILE-DE- FRANCE à l'enseigne CREDIT AGRICOLE ILE- DE-FRANCE	119 boulevard Saint- Germain	75006
20190991 VS 75	Esteban NAVARRO	responsable informatique	HUGO BOSS FRANCE	168 boulevard Saint- Germain	75006
20200827 VS 75	Nicolas YSOS	directeur général	PANDORA FRANCE	132 rue de Rennes	75006

20200401 VS 75	Virginie L'HERMINIER	présidente	DIAMTOUR à l'enseigne DIAMANTISSIMO	28 rue du Four	75006
20200907 VS 75	Nathalie ZHOU	gérante	TABAC WEN	20 rue Littré	75006
20200896 VS 75	Dieu Huyen LE MINH	présidente	C'TROP BUN	25 rue Dauphine	75006
20201003 VS 75	Alexis BENEZET	gérant	BARTOLO SARL	7 rue des Canettes	75006
20200393 VS 75		le responsable service sécurité	BNP PARIBAS	37 avenue Bosquet	75007
20201017 VS 75	Jean-François FONCIN	gérant	CITY LOCKER	29 rue de l'Exposition	75007
20085151 VSR 75	Grégory CHAPUIS	spécialiste maintenance	NESPRESSO SAS	126 rue du Bac	75007
20192479 VS 75	Karine AYOUB	gérante	KANAVE SARL à l'enseigne CAMILLE ALBANE	35 avenue de la Motte Picquet	75007

20192642 VS 75	Sophie DELLA-GASPERA	présidente	SAS BDG FIT à l'enseigne BODYHIT Ecole Militaire	5 rue Augereau	75007
20191376 BVS 75	Miguel VILLALOBOS	directeur général	SAS ACTION SPORT VM	1 place de l'Ecole Militaire	75007
20192432 VS 75	Xavier MORLON	Responsable prévention des pertes France	NIKE BV RETAIL	79, avenue des Champs-Elysées	75008
20082132 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (463) à l'enseigne LCL	55 boulevard de Courcelles	75008
20200602 VS 75		Le département sécurité	BRED BANQUE POPULAIRE	1 rue du Havre	75008
20200636 VS 75		le chargé de sécurité	CIC PARIS MARCEAU (10481)	34 avenue Marceau	75008
20200978 VS 75		le chargé de sécurité	CIC PARIS SAINT HONORÉ ENTREPRISES (10934)	12 rue d'Astorg	75008
20200360 VS 75	Jean-Louis DESCOINS	directeur	PARIS HOTEL CAPITAL OPERA DIAMOND à l'enseigne MAISON ALBAR HOTELS - LE DIAMOND	4 rue de la Pépinière	75008

20150572 VSR 75	Javier REQUENA MARTINS	area manager	MULBERRY COMPANY FRANCE SARL	275 rue Saint-Honoré	75008
20192700 VS 75	Julie ROY	responsable services généraux	GIVENCHY	28 rue du Faubourg Saint-Honoré	75008
20200218 BVS 75	Jean-Jacques SALAÜN	directeur général	ZARA FRANCE	92 avenue des Champs-Élysées	75008
20084032 CVSR 75	Virginie ROLET	directrice du magasin	MONOPRIX SA	47 boulevard Malesherbes	75008
20201002 VS 75	Jie-Bonne TAI	gérant	SNC TJBM "LE POT A TABAC"	28 rue de la Pépinière	75008
20190966 VS 75	Wanfong DONG	gérant	TABAC DONG A & H	68 rue la Boétie	75008
20162042 DVS 75	Antoine DRIEU	directeur général	GENTLEMEN 1919	11 rue Jean Mermoz	75008
20200826 VS 75	Camille ROCHARD	chef de projets	PRÊT A MANGER	31 rue de la Baume	75008

20200825 VS 75	Camille ROCHARD	chef de projets	PRÊT A MANGER	15 rue Marbeuf	75008
20200828 VS 75	Camille ROCHARD	chef de projets	PRÊT A MANGER	91 boulevard Haussmann	75008
20192462 VS 75	Naji AYOUB	gérant	MINA SARL à l'enseigne CAMILLE ALBANE	86 rue de Miromesnil	75008
20192461 VS 75	Naji AYOUB	gérant	OLEN SARL à l'enseigne CAMILLE ALBANE	28 rue de Washington	75008
20082369 VSR 75	Alain DANA	gérant	SCM INSTITUT DE RADIOLOGIE "INSTITUT DE RADIOLOGIE DE PARIS"	31 avenue Hoche	75008
20084303 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (2499) à l'enseigne LCL	75 rue Saint-Lazare	75009
20200527 VS 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (805) à l'enseigne LCL	2 rue Turgot	75009
20200601 VS 75		Le responsable sécurité	BRED BANQUE POPULAIRE	25 boulevard de Rochechouart	75009

20200869 VS 75	Yossi MAMAN	gérant	SARL MYM HOTELIERE ASTON à l enseigne HOTEL ASTON	12 cité Bergère	75009
20200983 VS 75	Olivier BOURGOIN		SAS HOTELIERE AXEL à l enseigne HOTEL AXEL OPERA	15 rue de Montyon	75009
20200795 VS 75	Yvon WU	gérant	CIVETTE ENZO	5 rue Godot de Mauroy	75009
20200940 VS 75	Thomas SUN	gérant	TABAC LE CAFE SUN	58 rue Marguerite de Rochechouart	75009
20151619 VSR 75	Gersende GUYOMARD	directrice	CAFE AUBER OPERA à l enseigne LE RELAIS PARIS OPERA	1 rue Auber	75009
20200908 VS 75	Aurélia HADDADI	directrice générale	ILIOS SAS à l enseigne ILIOS	4 bis rue de Châteaudun	75009
20191639 VS 75	Camille ROCHARD	chef de projets	PRÊT A MANGER	45 rue la Fayette	75009
20191209 VS 75	Cécile KHAYAT	présidente	MAMICHE SAS	45 rue Condorcet	75009

20152198 VSR 75	Nathalie SYLLA	gérante	SARL L'ELEPHANT ROSE PARIS à l'enseigne PAIN D'EPICES	29 passage Jouffroy	75009
20200929 VS 75	Christophe GACON	gérant	PYRO FOLIE 23	23 rue Notre Dame de Lorette	75009
20200774 VS 75	Guy DE MONTECLER	mandataire de gestion	CARDIF ASSURANCE VIE	76 rue de la Victoire	75009
20201034 VS 75	Marie GOLDFARB	gérante	PHARMACIE GOLDFARB MARIE	7 rue de Maubeuge	75009
20200954 VS 75	DOSTL	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	DOSTL Hommage à Adama Traoré	<u>Périmètre vidéoprotégé:</u> - place de l'Opéra - 1 boulevard Haussmann - place de la République - 40 rue René Boulanger du 12 au 15 juin 2020	75009 75010
20200935 VS 75	DOSTL	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	DOSTL Manifestation contre le racisme	<u>Périmètre vidéoprotégé:</u> Place de la République du 9 au 10 juin 2020	75010

20080974 BVSR 75	Florent BOUSQUIÉ	directeur des hôpitaux Saint- Louis et Robert Debré	HOPITAL SAINT-LOUIS / AP-HP	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 1 avenue Claude Vellefaux 38 rue Bichat 1 place du Docteur Fournier 12-16 rue de la Grange aux Belles 2-10 rue Juliette Dodu	75010
20192661 VS 75		Le responsable logistique	SOCIETE GENERALE	13 boulevard de Magenta	75010
20191676 BVS 75	Stéphane BENTZ	curé	PAROISSE SAINT-MARTIN-DES- CHAMPS	36-38 rue Albert Thomas	75010
20090586 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	45 rue de Dunkerque	75010
20090585 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	33 quai de Valmy	75010
20151135 VSR 75	Paul PIRRI	directeur sécurité	FRANPRIX LEADER PRICE - DIRECTION ET SUPPORTS à l'enseigne LEADER PRICE	99 boulevard de Magenta	75010
20201000 VS 75	Mohamed EL ASSAOUI	gérant	CARREFOUR CITY	7-9 rue Lucien Sampaix	75010

2020919 VS 75	Brahim TEMIME	gérant	ABYS MARKET à l enseigne "CARREFOUR CITY"	33 rue des Vinaigriers	75010
20200857 VS 75	Narayan SUTRADHAR	gérant	SAS LAKSHMI à l enseigne PARIS MARKET	110 rue du Faubourg Saint Denis	75010
20086088 VSR 75	Laurent DE SERRE	directeur ventes réseau	ESSO SAF à l enseigne ESSO EXPRESS	2/6 rue Louis Blanc	75010
20200709 VS 75	Malik SAQIR	président	ADAAB "PLANET CHANTIER"	250 rue du Faubourg Saint-Martin	75010
20200606 VS 75		le responsable service sécurité	BNP PARIBAS	126 avenue de la République	75011
20200877 VS 75	Hélène GRASSIN	présidente	PAULETTE A BICYCLETTE	13 rue Paul Bert	75011
20090630 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	63 avenue Philippe Auguste	75011
20090591 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	8 rue du Chemin Vert	75011

20090598 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	4 avenue Parmentier	75011
20090592 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	6 rue Gambey	75011
20090633 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	186 boulevard Voltaire	75011
20090631 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	67/69 rue de la Roquette	75011
20090601 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	71 boulevard de Ménilmontant	75011
20090590 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	99 boulevard de Charonne	75011
20200062 VS 75	Xavier LARROQUE	responsable développement	LA VIE CLAIRE	6 rue Alphonse Baudin	75011
20200868 VS 75	Stéphane VERDON	président	CHEMIN VERT DISTRIBUTION COFILEAD à l'enseigne FRANPRIX	8 rue du Chemin Vert	75011

20200870 VS 75	Stéphane VERDON	président	LYMER-COFILEAD à l'enseigne FRANPRIX	63 rue de Montreuil	75011
20200932 VS 75	Aurélie XIE	gérante	SNC XIE	64 boulevard Voltaire	75011
20200858 VS 75	Enzo NICAISE	dirigeant	MAD	70 rue Jean-Pierre Timbaud	75011
20151152 VS 75	Sylvie BUGLIONI	directrice du département du matériel roulant ferroviaire	RATP - Métro M 14	54 quai de rapée	75012
20200605 VS 75		Le responsable sécurité	BRED BANQUE POPULAIRE	250 avenue Daumesnil	75012
20200796 VS 75		le responsable sécurité	BRED BANQUE POPULAIRE	31 rue du Rendez-Vous	75012
20200402 VS 75		le responsable service sécurité	BNP PARIBAS	51 boulevard de Picpus	75012
20151137 VSR 75	Paul PIRRI	directeur sécurité	FRANPRIX LEADER PRICE - DIRECTION ET SUPPORTS à l'enseigne LEADER PRICE	172 rue de Charenton	75012

20200984 VS 75	Alexandre DANADA	gérant	ALCLEDIS à l'enseigne CARREFOUR CITY	34 rue de Citeaux	75012
20200772 VS 75	Sylvain LIU	gérant	SNC LIU LAI à l'enseigne LA TERRASSE	1 place Lachambeaudie	75012
20200414 VS 75	Violaine BERNARD	responsable juridique	STARBUCKS COFFEE FRANCE	5 rue de l'Ambroisie	75012
20085762 VSR 75	Céleste MOREIRA	gérante	BOULANGERIE- PATISSERIE MOREIRA	15 avenue du Docteur Arnold Netter	75012
20192702 VS 75	Arnaud JEZEQUEL	responsable national maintenance	SFR Distribution à l'enseigne ESPACE SFR	24 bis place de la Nation	75012
20084566 VSR 75	Laurent DE SERRE	directeur ventes réseau	ESSO SAF à l'enseigne ESSO EXPRESS	36 quai de la Râpée	75012
20200287 BVS 75	Thierry PHILIPP	chef de service	MAIRIE DE PARIS Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports	86 rue Régnault	75013
20200619 VS 75		responsable sécurité	BANK OF CHINA	11 place d'Italie	75013

20200943 VS 75	Jean-Jacques SALAÜN	directeur général	ZARA FRANCE	Centre commercial Italie 2 - 30 avenue d'Italie	75013
20151117 VSR 75	Paul PIRRI	directeur sécurité	FRANPRIX LEADER PRICE - DIRECTION ET SUPPORTS à l enseigne LEADER PRICE	7 place Pinel	75013
20085114 VSR 75	Céline LE GALLOU	gérante	SARL ITALIE MARKET à l enseigne CARREFOUR MARKET	centre commercial Italie 2 30 avenue d'Italie	75013
20191505 VS 75	Violaine BERNARD	responsable juridique	STARBUCKS COFFEE FRANCE	107 avenue de France	75013
20200705 VS 75	Julien ZHAN	Gérant	DEL LUNA	31 rue Bezout	75014
20200606 VS 75		Le gestionnaire des moyens	SOCIETE GENERALE	73 avenue du Maine	75014
20200931 VS 75	Laurent ON	gérant	TABAC DE LA MAIRIE	165 avenue du Maine	75014
20190919 VS 75	François BRUSCHI	gérant	BOBOIS d'aujourd'hui à l enseigne ROCHE BOBOIS	84-92 avenue du Maine	75014

20200918 VS 75	Emmanuelle BASGUE	présidente	SASU EMMA COSMETICS à l'enseigne SAGA COSMETICS	111 bis rue d'Alésia	75014
20200495 VS 75		Le directeur adjoint de la direction des gares d'Ile de France	SNCF Direction des gares d'Ile de France Gare RER C "Pont de l'Alma"	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> - pont de l'Alma - place de la Résistance - quai Branly - place Debilly - port de la Bourdonnais	75015
20200921 VS 75		le chargé de sécurité	CIC PARIS BEAUGRENELLE (10651)	3 place Charles Michels	75015
20200829 VS 75	Nicolas YSOS	directeur général	PANDORA FRANCE	centre commercial Beaugrenelle 15 rue Linois	75015
20150996 VSR 75	Nicolas BLASS	gérant	CARREFOUR CITY	33 rue Frémicourt	75015
20170139 BVS 75	Eric COHEN	superviseur	PLUMDIS "FRANPRIX"	8 rue Plumet	75015
20200982 VS 75	Maxime SWERTS	gérant	SASU AD ASTRA PER PIZZA à l'enseigne PIZZA MIRABEAU	2 rue de la Convention	75015

20200891 VS 75	Frédéric MOUHICA	responsable marchés gares / aéroports / villes	CONCESSIONS GARES FRANCE SAS à l'enseigne SUPER WILD COFFEE (C 10)	17 boulevard de Vaugirard	75015
20200920 VS 75	Guillaume ZHANG	gérant	SNC ZHANG MCM à l'enseigne LE BALTO	216 rue de la Convention	75015
20200686 VS 75	Violaine BERNARD	responsable juridique	STARBUCKS COFFEE FRANCE	66 avenue de la Motte- Picquet	75015
20150400 VSR 75	Laurent VINCENT	gérant	BOUCHERIE LECOURBE	91 rue Lecourbe	75015
20200063 VS 75	Raphaël MANOUKIAN	président de SAS RKM	RKM à l'enseigne Mavrommatis	216 rue de la Convention	75015
20200407 VS 75	Stéphane GOSSE	directeur sécurité	FNAC DARTY	<u>périmètre vidéoprotégé:</u> - rue Linois - rue de l'Ingénieur Robert Keller - quai André Citroën	75015
20085829 VSR 75	Laurent DE SERRE	directeur ventes réseau	ESSO SAF à l'enseigne ESSO EXPRESS	19 boulevard des Frères Voisin	75015

20201028 VS 75	Annette REMY- POQUET	gérante	SOCIÉTÉ DU GARAGE DU STADE BRANLY à l'enseigne SGB	44 / 44 bis rue de la Fédération	75015
20200878 VS 75	Pierre TIDAS	chef d'établissement	Préfouillère FOCH	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> Face au 48 avenue Foch	75016
20082099 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (818) à l'enseigne LCL	45 avenue de Versailles	75016
20082085 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (415) à l'enseigne LCL	102 avenue Kléber	75016
20200604 VS 75		Le responsable sécurité	BRED BANQUE POPULAIRE	150 boulevard de Montmorency	75016
20200618 VS 75	Laure MANIS	gérante	TABAC LAMARTINE	178 avenue Victor Hugo	75016
20200506 VS 75	Vincent COLLETTE	gérant	MERLUCHE	47 avenue Raymond Poincaré	75016
20200706 VS 75	Alexandre GAZERIAN	gérant	CASA NIKITA "LE BOUCHON DES COPAINS"	46 boulevard Murat	75016

20086170 VSR 75	Henri LASLIN	responsable administratif et technique	BOULANGERIE PAUL	12 rue des Belles Feuilles - Galerie Saint-Didier	75016
20200782 VS 75	Jean-Christophe PROSPER	gérant	PROSPER MUETTE "JEAN-CHRISTOPHE PROSPER"	18 rue de Siam	75016
20192460 VS 75	Naji AYOUB	gérant	JEDDO SARL à l'enseigne CAMILLE ALBANE	4 rue de la Tour	75016
20200900 VS 75	Nathalie SYLLA	gérante	SARL L'ELEPHANT ROSE PARIS	96 avenue Mozart	75016
20082075 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (684) à l'enseigne LCL	35 boulevard Gouvion-Saint-Cyr	75017
20082077 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (812) à l'enseigne LCL	1 place du Maréchal Juin	75017
20200733 VS 75	Karl PACHOT	directeur sécurité	CELIO FRANCE SAS	9 avenue de Clichy	75017
20200739 VS 75	Saber MASLAH	président	KS MONTENOTTE à l'enseigne G 20	9 bis rue de Montenotte	75017

20111876 BVS 75	Paul PIRRI	directeur sécurité	FRANPRIX LEADER PRICE - DIRECTION ET SUPPORTS à l'enseigne FRANPRIX	12 rue Poncelet	75017
20180101 BVS 75	Bertrand VAN HAVERMAET	directeur du magasin	MONOPRIX SA	25 avenue des Ternes	75017
20200989 VS 75	Zheyun Fabien ZHANG	gérant	TABAC LE GEVAUDAN	28 rue de Lévis	75017
20200779 VS 75	Jean-Christophe PROSPER	gérant	PROSPER MAILLOT "JEAN-CHRISTOPHE PROSPER"	48 rue Laugier	75017
20190920 VS 75	François BRUSCHI	gérant	BOBOIS d'aujourd'hui à l'enseigne ROCHE BOBOIS	52 avenue de la Grande Armée	75017
20192459 VS 75	Naji AYOUB	gérant	CD VILLIERS SARL à l'enseigne DESSANGE	63 avenue de Villiers	75017
20200617 VS 75	Thi Nga LE	gérante	LYNA NAILS	84 rue de Saussure	75017
20190891 VS 75	Alec DE JERPHANION	président	LA FACTORY	20 rue des Dames	75017

20200864 VS 75	Monica LEBAN	directrice du centre	LES BOXES DE BOULNOIS à l'enseigne HOMEBOX	8 place Boulnois	75017
20190636 VS 75	Charles BIJAOU	président	PRIMO DECOR PEINTURE	105 rue de la Jonquière	75017
20170021 BVS 75	Matthieu FLAHO	gérant	GRANDE PHARMACIE BROCHANT	142 avenue de Clichy	75017
20181118 VSR 75	DOSTL	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	DOSTL Sécurisation du quartier de la place de la Chapelle	2 rue Pajol 19 juin au 10 juillet 2020	75018
20181118 VSR 75	DOSTL	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	DOSTL	2 rue Pajol renouvellement pour 6 mois	75018
20181269 VSR 75	DOSTL	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	DOSTL Sécurisation du secteur de la porte de la Chapelle	7-9 Impasse Marteau 19 juin au 10 juillet 2020	75018
20181269 VSR 75	DOSTL	Directeur opérationnel des services techniques et logistiques	DOSTL	7-9 Impasse Marteau renouvellement pour 6 mois	75018

20200526 VS 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (490) à l'enseigne LCL	20 rue des Abbesses	75018
20200231 VS 75		Le responsable logistique	Société Générale	158 rue Ordener	75018
20200999 VS 75	Muriel COHEN	directrice	TRADITION DES VOSGES	3 rue d'Orsel	75018
20200970 VS 75	Paul PIRRI	directeur sécurité	FRANPRIX LEADER PRICE - DIRECTION ET SUPPORTS à l'enseigne FRANPRIX	12-14 rue de Clignancourt	75018
20200934 VS 75	Aissa HASNI (M)	gérant	TABAC PRESSE LOTO	2 rue Frédéric Schneider	75018
20200780 VS 75	Jean-Christophe PROSPER	gérant	PROSPER MONTMARTRE "JEAN-CHRISTOPHE PROSPER"	61 rue Caulaincourt	75018
20200736 VS 75	Gérald BRUN	responsable service équipement	GIBERT JOSEPH	15-17 boulevard Barbès	75018
20200853 VS 75	Stella CURE	présidente	L'AS DECORS	19 rue Georgette Agutte	75018

20200855 VS 75	Isabelle WEISSER	gérante	SCM PLURIPROFESSIONNELLE MATHAGON à l'enseigne MAISON DE SANTE MATHAGON	75 rue Marcadet	75018
20200279 VSR 75	Frédéric VISEUR	directeur adjoint DOSTL	DOSTL	7 avenue de la Porte d'Aubervilliers du 09/07/2020 au 09/01/2021	75018
20082255 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (569) à l'enseigne LCL	35 avenue Simon Bolivar	75019
20110885 VSR 75	Paul PIRRI	directeur sécurité	FRANPRIX LEADER PRICE - DIRECTION ET SUPPORTS à l'enseigne LEADER PRICE	85-87 rue de Meaux	75019
20110050 BVSR 75	Paul PIRRI	directeur sécurité	FRANPRIX LEADER PRICE - DIRECTION ET SUPPORTS à l'enseigne FRANPRIX	214 rue de Crimée	75019
20200771 VS 75	Audrey HAK	gérante	LIBRAIRIE TABAC PRESSE PAPETERIE HAK	36 avenue Simon Bolivar	75019
20200969 VS 75	Christophe ROBERT	délégué général	FONDATION ABBE PIERRE	3 rue de Romainville	75019
20082143 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (480) à l'enseigne LCL	150 boulevard de Ménilmontant	75020

20082145 VSR 75		le responsable sûreté sécurité territorial	LE CREDIT LYONNAIS (577) à l'enseigne LCL	37 rue Belgrand	75020
20200882 VS 75		Le département sécurité BRED	BRED BANQUE POPULAIRE	136 avenue Gambetta	75020
20200793 VS 75		le responsable sécurité	BRED BANQUE POPULAIRE	200 rue des Pyrénées	75020
20090588 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	34 rue Pelleport	75020
20151114 VSR 75	Paul PIRRI	directeur sécurité	FRANPRIX LEADER PRICE - DIRECTION ET SUPPORTS à l'enseigne LEADER PRICE	154 boulevard de Charonne	75020
20151115 VSR 75	Paul PIRRI	directeur sécurité	FRANPRIX LEADER PRICE-DIRECTION ET SUPPORTS à l'enseigne LEADER PRICE	142 rue Pelleport	75020
20151113 VSR 75	Paul PIRRI	directeur sécurité	FRANPRIX LEADER PRICE-DIRECTION ET SUPPORTS à l'enseigne LEADER PRICE	41 rue Mouraud	75020

20200461 VS 75	Perrine VIREY	présidente	CROK TIME SAS "CAFE LA CHOPE"	69 place de la Réunion	75020
20200773 VS 75	Adrien BRAVO	président	MKTEAM	28 rue des Maraîchers	75020

Le chef du 4ème bureau,

Béatrice CARRIERE